

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: SARPECO 9-PLUS

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: FR-2019-0062

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0014635-0000

Table des matières

| | |
|---|---|
| Informations administratives | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 2 |
| 2. Composition et formulation du produit | 3 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 3 |
| 2.2. Type de formulation | 4 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 4 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 5 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 7 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 7 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 8 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 8 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 8 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 9 |
| 6. Autres informations | 9 |

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

| |
|---------------------|
| SARPECO 9-PLUS |
| PREV'CONSTRUCT PLUS |
| RESISTOL 6216 |
| RESISTOL 6217 |
| AXIL 3000 P+ |

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|--|-----------------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | BERKEM DEVELOPPEMENT |
| | Adresse | 643 ROUTE DE GAGEAC 24680 Gardonne France |
| Numéro de l'autorisation | FR-2019-0062 | |
| Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 | FR-0014635-0000 | |
| Date de l'autorisation | 07/06/2019 | |
| Date d'expiration de l'autorisation | 28/07/2025 | |

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| | |
|---|--------------------------------------|
| Nom du fabricant | ADKALIS |
| Adresse du fabricant | MARAIS OUEST F-24680 GARDONNE France |
| Emplacement des sites de fabrication | MARAIS OUEST F-24680 GARDONNE France |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|---|--|
| Substance active | 51 - Tébuconazole |
| Nom du fabricant | LANXESS DEUTSCHLAND GMBH |
| Adresse du fabricant | KENNEDYPLATZ 1 D-50569 KOLN Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | BAYER CORP., AGRICULTURE DIVISION - HAWTHORN ROAD, P.O. BOX 4913 MO 64120-001 KANSAS CITY États-Unis |
| Substance active | 39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC) |
| Nom du fabricant | LANXESS DEUTSCHLAND GMBH |
| Adresse du fabricant | KENNEDYPLATZ 1 D-50569 KOLN Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | SHANGHAI HUI LONG CHEMICALS CO., LTD, DENGTA JIAZHU RD. 201815 DISTRICT SHANGAI Chine |
| Substance active | 39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC) |
| Nom du fabricant | TROY CHEMICAL COMPANY BV |
| Adresse du fabricant | UIVERLAAN 12E 3140 AC MAASLUIS Pays-Bas |
| Emplacement des sites de fabrication | ONE AVENUE L NEWARK 07105 NEW JERSEY États-Unis |
| Substance active | 1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine) |
| Nom du fabricant | LANXESS DEUTSCHLAND GMBH |
| Adresse du fabricant | KENNEDYPLATZ 1 D-50569 KOLN Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | BILAG INDUSTRIES LIMITED, PLOT #306/3, II PHASE, GIDC, VAPI 396 195 GUJARAT Inde |

| | |
|---|--|
| Substance active | 1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine) |
| Nom du fabricant | CALDIC DENMARK A/S (ACTING FOR TAGROS CHEMICALS INDIA LTD) |
| Adresse du fabricant | ODINSVEJ 23 DK-8722 HEDENSTED Danemark |
| Emplacement des sites de fabrication | TAGROS CHEMICALS INDIA LIMITED - A4/1&2, SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX, - KUDIKADU, CUDDALORE - TAMIL NADU Inde |
| Substance active | 48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole) |
| Nom du fabricant | LANXESS DEUTSCHLAND GMBH |
| Adresse du fabricant | KENNEDYPLATZ 1 D-50569 KOLN Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | - CH-1870 MONTHEY Suisse |
| Substance active | 48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole) |
| Nom du fabricant | JANSSEN PMP |
| Adresse du fabricant | TURNHOUTSEWEG 30 2340 - Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | NORTH AREA OF DONGSHA CHEM-ZONE ZHANGJIAGAN 215600-P.R. JIANGSU Chine |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|---|---|------------------|-------------|-----------|------------|
| Tébuconazole | 1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol | Substance active | 107534-96-3 | 403-640-2 | 1,1 |
| Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC) | | Substance active | 55406-53-6 | 259-627-5 | 1 |
| (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine) | | Substance active | 52645-53-1 | 258-067-9 | 2 |
| 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4- | | Substance active | 60207-90-1 | 262-104-4 | 1,1 |

2.2. Type de formulation

ME - Microémulsion

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut nuire au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas respirer les .

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:Consulter un médecin.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin..

Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.

Recueillir le produit répandu.

Garder sous clé.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Traitement préventif du bois

| | |
|--|---|
| Type de produit | TP08 - Produits de protection du bois |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Traitement préventif du bois |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | <p>Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture brève) Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: H. bajulus Nom commun: Insectes à larves xylophages Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Reticulitermes spp Nom commun: Termites Stade de développement: Pas de donnée</p> |
| Domaine d'utilisation | <p>Intérieur</p> <p>Extérieur</p> <p>Traitement préventif - Classes d'usage 1, 2, 3.1 et 3.2 (résineux et feuillus)</p> |
| Méthode(s) d'application | <p>Méthode d'application: Application superficielle totalement automatique par pulvérisation, trempage court ou par brossage Description détaillée: Application superficielle totalement automatique par pulvérisation, trempage court ou par brossage</p> <p>Méthode d'application: Application par imprégnation simple (vide pression, autoclave) Description détaillée: Application par imprégnation simple (vide pression, autoclave)</p> <p>Méthode d'application: Application superficielle par badigeonnage / brossage Description détaillée: Application superficielle par badigeonnage / brossage.</p> |
| Taux et fréquences d'application | <p>Taux d'application: 100 g de produit dilué / m² de bois (résineux et feuillus) Dilution (%): Classe d'usage 1 : dilution 5 % Classe d'usage 2 : dilution 6,5 % Classe d'usage 3.1 : dilution 6,5 % (résineux) et 14,5 % (feuillus) Nombre et fréquence des applications: • Application superficielle :</p> <p>Taux d'application : 100 g de produit dilué / m² de bois (résineux et feuillus)</p> |

- Classe d'usage 1 : dilution 5 %
- Classe d'usage 2 : dilution 6,5 %
- Classe d'usage 3.1 : dilution 6,5 % (résineux) et 14,5 % (feuillus)

Taux d'application: 600 kg / m³ de bois pour le bois résineux et 500 kg / m³ de bois pour le bois feuillus

Dilution (%): Classes d'usages 1, 2, 3.1 et 3.2 : dilution 0,8 % Classes d'usages 1, 2, 3.1 et 3.2 : dilution 1,45 %

Nombre et fréquence des applications:

- Application par imprégnation simple (vide pression, autoclave) :

Taux d'application : 600 kg de produit dilué / m³ de bois (résineux)

- Classes d'usages 1, 2, 3.1 et 3.2 : dilution 0,8 %

Taux d'application : 500 kg de produit dilué / m³ de bois (feuillus)

- Classes d'usages 1, 2, 3.1 et 3.2 : dilution 1,45 %

Taux d'application: 100 g de produit dilué / m² de bois (résineux et feuillus)

Dilution (%): Classe d'usage 1 : dilution 5 % Classe d'usage 2 : dilution 6,5 % Classe d'usage 3.1 : dilution 6,5 % (résineux) et 14,5 % (feuillus)

Nombre et fréquence des applications:

Taux d'application : 100 g de produit dilué / m² de bois (résineux et feuillus)

Classe d'usage 1 : dilution 5 %

Classe d'usage 2 : dilution 6,5 %

Classe d'usage 3.1 : dilution 6,5 % (résineux) et 14,5 % (feuillus)

Catégorie(s) d'utilisateurs

Industriel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidon de 25L en HDPE

Fût de 60L et 220 L en HDPE

Cuve de 640L et 1000L en HDPE

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Le bois traité doit sécher pendant 24 à 48 heures dans un endroit ventilé.
- Pour les traitements préventifs de classe 3, l'application d'une couche de finition est obligatoire.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection de catégorie III type 4 (EN14605) pendant la phase de manipulation du produit.
- Porter des lunettes de protection lors de la manipulation du produit concentré.
- Trempage : Le produit SARPECO 9-PLUS ne doit être utilisé que dans les procédés de trempage entièrement automatisés où toutes les étapes de traitement et de séchage sont mécanisées et où aucune intervention manuelle n'est effectuée, y compris lorsque les articles traités sont transportés via la cuve d'immersion vers les systèmes de drainage/séchage et les zones de stockage (si la surface n'est pas encore sèche au moment du déplacement).
- Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être bien fixés (p. ex. via des sangles de tension ou des dispositifs de serrage) avant le traitement et pendant le procédé de trempage, et ne doivent pas être manipulés tant que la surface des articles traités n'est pas sèche.
- Pulvérisation : Le produit SARPECO 9-PLUS ne doit être utilisé que dans les procédés de pulvérisation entièrement automatisés où toutes les étapes de traitement et de séchage sont mécanisées et où aucune intervention manuelle n'est effectuée, y compris lorsque les articles traités sont transportés via le processus de pulvérisation vers les systèmes de drainage/séchage et les zones de stockage (si la surface n'est pas encore sèche au moment du déplacement).
- Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être bien fixés (p. ex. via des sangles de tension ou des dispositifs de serrage) avant le traitement et pendant le procédé de pulvérisation, et ne doivent pas être manipulés tant que la surface des articles traités n'est pas sèche.
- Le contact avec la peau doit être évité car le produit peut provoquer une réaction allergique.
- Ne pas combiner différents types d'application.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Contient de la perméthrine (pyréthroïdes), peut être mortel pour les chats. Les chats doivent éviter tout contact avec l'objet / la zone traité.
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Les pyréthroïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans le conditionnement d'origine fermé, dans un endroit sec et bien aéré.
- A conserver à l'abri de la lumière.
- Eviter tout contact avec les agents oxydants.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autres informations

-